

Présents : Brian Grillmaier (Echevin du Commerce) - Catherine Detry (Conseillère communale / Psdte du CCAE et de l'Association des Commerçants, commerçante « Boutiques Roussel ») - Bernadette Delange-Raeymaekers (Echevine de la Culture, trésorière du CCAE et commerçante «Fromagerie St Michel») - Jean-Pierre Delepine (Psdt de l'Association des Commerçants de Joli-Bois et commerçant « Au Plaisir de Vivre ») - Francis Mathot (UCM) - Gérard Leplat (UCM) - Tudor Ciobanu (Waterloo Plaza) - Eric De Ro (commerçant « Roussel Hommes ») - Jean-Christophe Alsteens (Vice-Psdt de l'Association des Commerçants et General Manager Martin's Grand Hôtel/La Sucrierie) - Nathalie Carrera-Schmidt (Psdt de HORWAT et restaurateur « My Italian Friends ») - Xavier Istace (restaurateur crêperie « Au Funambule ») - Pedro De Miranda (Immobilière « ERA Argenteuil ») - Bernard Legein (commerçant « Alpha Models ») - Olivier Hermans (syndic du Passage Wellington) - Frédérique Denaigre (collaboratrice de l'Echevin).

Excusés : Cédric Van Wallegem (directeur de l'Ecole Mouvement) - Evelyne Magniette (commerçante « Passion Chocolat ») et Emanuela Saccardo (restaurant « My Italian Friends »).

Dans un premier temps, Catherine Detry résume le Plan de Relance économique 2021 mis au point par la Commune de Waterloo.

1,3 million d'euros pour la relance commerciale, sportive et culturelle, c'est le budget que la Commune de Waterloo a décidé de consacrer aux différents secteurs touchés par la crise sanitaire. Les citoyens pourront aussi profiter de ce plan de relance, par le biais de bons d'achats et d'un concours permettant de remporter de splendides lots.

En plus de l'exonération de certaines taxes et redevances communales pour 2021, voici ce qu'il faut retenir des actions de relance qui seront menées dans le courant du mois de juin :

1. Primes Métiers de contact et HORECA :

Métiers de contact : une prime de 500€ sera octroyée à chaque établissement du secteur mentionné, en échange de justificatifs (factures, tickets de caisse, ...) datés de l'année 2021, qui représente l'achat de matériel visant à respecter les mesures sanitaires imposées par le CODECO.

HORECA : une prime de 2.000€ sera octroyée à chaque établissement du secteur mentionné (restaurants/snacks avec service à table, hôtels, cinéma - **en fonction du Code NACE**), en échange de justificatifs (factures, tickets de caisse, ...) datés de l'année 2021, qui représente l'achat de matériel visant à respecter les mesures sanitaires imposées par le CODECO et/ou du matériel de terrasse.

Un formulaire, disponible en juin, devra être dûment complété et déposé avec les justificatifs, avant le 15 octobre 2021, à l'Administration communale de Waterloo. Il sera donc prochainement en ligne sur www.waterloo.be et sera accompagné du règlement relatif à la prime octroyée dans le cadre de la relance de l'HORECA, des métiers de contact, du sport et de la culture.

Chaque dossier sera analysé strictement, par ordre d'arrivée, par le service des finances communal qui décidera si la demande est recevable et pour quel montant. Ce dossier doit être complet à la date de dépôt en l'administration communale, il ne sera pas possible d'ajouter des éléments au compte goutte.

2. Prime sport

Une prime de 500€ sera octroyée à tout club sportif ayant ses activités sur le territoire communal en échange de justificatifs (factures, tickets de caisse, ...) datés de l'année 2021, qui représente l'achat de matériel visant à respecter les mesures sanitaires imposées par le CODECO.

3. Prime culture

Plus de renseignements auprès du secrétariat de la culture - Sandrine Faelen : 02/352.98.81 ou sandrine.faelen@waterloo.be.

4. Chèques cadeaux

Afin d'inciter les Waterlootois et citoyens des communes voisines à consommer « local », l'action #RestezChezNous, lancée l'an dernier, sera reconduite à partir du 15 juin. Elle englobera à la fois les commerces de proximité, les établissements de l'HORECA et les lieux culturels qui le souhaitent. Concrètement, chaque fois qu'un client dépensera 100€ chez un ou plusieurs d'entre eux, il pourra recevoir un chèque cadeau de 20€ entièrement financé par la Commune, à raison de 5 chèques max. par personne. Pour cette édition, il ne sera plus possible de commander des chèques par internet.

Pour ce faire, les clients conserveront leur(s) ticket(s) de caisse (valables depuis le 8 mai 2021) et les échangeront, après le 15 juin, contre des bons cadeaux en se rendant au Royal Syndicat d'Initiative, sis Chaussée de Bruxelles, 218. Il pourra ensuite les utiliser dans l'une des enseignes participantes (hors chaînes), que ce soit pour faire un achat, manger un bout ou se rendre au cinéma, aller chez le coiffeur, ... Ces chèques seront disponibles vers la mi-juin.

*A retenir : on peut garder des tickets de caisse des commerces locaux ET des chaînes de magasins **MAIS** on ne peut dépenser les chèques cadeaux que dans les commerces de proximité (hors chaînes), métiers de contact, cinéma, horeca, ...*

Pratiquement, les commerçants qui souhaitent participer à l'opération devront s'inscrire en mentionnant une adresse de courriel unique, sur une application via laquelle ils pourront scanner les QR Codes des chèques cadeaux et ainsi être remboursés de la totalité des montants obtenus (X fois 20€).

Plus d'informations prochainement.

→ Il n'y a pas de date limite connue d'utilisation des chèques. C'est en fonction du succès de l'action.

→ A chacun de faire la promotion de cette action auprès de ses clients !

5. Tombola

Chacun des chèques cadeaux de 20€ (mentionnés ci-dessus) offrira à son détenteur une chance de remporter un beau lot de tombola. La Commune de Waterloo dédiera 100.000€ à l'achat de lots dans les commerces de l'entité. Une voiture électrique, un vélo électrique, ... et d'autres magnifiques cadeaux que les commerçants proposeront aux autorités communales, avec ou sans échange de partenariat et jusqu'à épuisement du budget.

Les organisateurs veilleront à respecter la loi RGPD (traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne) étant donné que les citoyens compléteront le billet de tombola avec leurs données personnelles.

Un huissier a été consulté pour la bonne gestion de la tombola.

6. Fête des pères

Des bics, auxquels seront accrochés des petits cartons « Bonne fête Papa » seront distribués dans les commerces.

7. Braderie, brocante et soldes

*La braderie sera organisée le weekend des 27, 28 et 29 août 2021. Pour respecter les mesures sanitaires imposées par le CODECO, elle sera réduite par rapport aux années passées. Le vendredi et samedi, les commerces le long de la Chaussée de Bruxelles pourront sortir les tringles sur le trottoir, à condition de laisser la place aux piétons. Le dimanche, de 11h à 18h, la Chaussée de Bxl sera fermée à la circulation depuis le Carrefour du centre jusqu'à l'Avenue du Petit Paris et seuls les commerces (tous types) de Waterloo pourront prétendre à un emplacement qui sera payant (5€). Aucun externe à Waterloo ne sera admis. Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter cette participation les années prochaines.

Thème de la braderie : WATERLOO

Plus d'informations suivront.

*La brocante aura lieu le dimanche 29 août dans le Parc communal. Elle sera limitée à 120 participants qui devront être citoyens de Waterloo.

Plus d'informations suivront.

*Les soldes devraient avoir lieu aux dates habituelles, soit du 1^{er} au 31 juillet 2021. On attend l'annonce officielle du Ministre en charge. Les commerçants demandent le report des soldes mais l'expérience de l'été 2020 n'a pas été concluante au niveau national, d'après l'UCM. Il faut aussi se baser sur les soldes des pays frontaliers. Si les dates ne sont pas les mêmes, cela peut influencer le succès des soldes en Belgique. A voir dans les jours prochains...

8. Week-end du Client

Les dates retenues pour le Week-end du Client sont les 2 et 3 octobre 2021. 'Deux jours entièrement dédiés au « shopping plaisir » partout en Belgique. L'occasion pour les commerçants de récompenser la fidélité de leurs clients par des petites attentions durant un weekend aussi festif que convivial'. C'est aussi un événement important pour Waterloo. Il ne s'agit donc pas de faire des réductions mais de remercier sa clientèle par des attentions ou des petits cadeaux. Chaque commerce participant personnalise son accueil. 14.000 commerçants prennent part à ce rendez-vous incontournable pour le secteur

'Vous aussi, participez gratuitement à la 5^e édition conjointe et faites de cet événement un levier pour la reprise de votre commerce. Vous profiterez de nombreux autres avantages pour choyer vos clients et faire de ce rendez-vous un succès !'

Plus d'informations : <https://www.weekendduclient.be/>

Aux mêmes dates, aura lieu le 'Parcours d'Artistes' dans la Commune. Des expos seront visitables dans le centre et ouvertes le dimanche.

9. Dérogations d'ouverture prochaines

- Dimanche 4 juillet : Premier dimanche des soldes d'été
- Du Vendredi 27 au dimanche 29 août : Braderie du centre
- WE du 2-3 octobre : Week-End du Client
- Semaine du 4 au 10 octobre : Fashion Days (si organisation possible)
- Dimanches 12 et 19 décembre : Fêtes de fin d'année
- Du vendredi 17 au dimanche 19 décembre : Marché de Noël (si organisation possible)

10. Statut d'étudiant indépendant

Il est intéressant de se pencher sur ce statut particulier qui est intéressant pour l'étudiant et pour le commerçant. Il faut cependant rester attentif au nombre d'heures de prestations car le dépassement légal peut entraîner la perte des allocations familiales. Pour ceux qui le désirent, Monsieur Francis Mathot, administrateur à l'UCM, dont la spécialité est la défense des indépendants, peut partager des informations à ce sujet. Demandez ses coordonnées au service Commerce de la Commune : 02/352.98.61.

11. Poste à pourvoir - Manager de centre-ville

Dénomination pas tout à fait exacte car la personne engagée ne gèrera pas que le centre. Cette fonction consiste à dynamiser les pôles commerciaux et à accroître leur attractivité commerciale, touristique, sportive et culturelle, en lien avec le citoyen, les commerçants, les acteurs de la vie touristique, sportive et culturelle et les autorités communales. Les candidatures sont à remettre pour le 6 juin au plus tard. Description du poste sur <https://www.waterloo.be/economie/emploi/emploi-pour-ladministration>.

Catherine Detry clôture la séance en invitant les membres et les participants au CCAE à faire la promotion des actions futures autour d'eux.